



BAREME DES QUOTIENTS FAMILIAUX ESPACE'ADOS

(Valable jusqu'au 31/12/2026)

QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF6
De 1 à 300 €	de 301 € à 600 €	de 601 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	de 1201 € à 1600€	Supérieur à 1600€

Il vous suffit de nous communiquer votre **n°allocataire CAF ou MSA** ou voici la démarche de calcul

Pour les jeunes vivant hors du territoire de Grand-Poitiers, les cotisations aux activités, séjours et sorties sont calculées selon le quotient familial et majorées de 10 %.

Votre quotient familial

Le Quotient familial est établi en fonction des ressources et de la composition de la famille. Il est calculé de la façon suivante :

$$QF = \frac{1/12e \text{ des ressources annuelles (A) + Prestations du mois de calcul (B)}}{\text{Nombre de parts (C)}}$$

(A) : Il s'agit de l'ensemble des revenus **avant** abattements fiscaux, déduction faite des pensions alimentaires versées. Les frais réels ne sont pas déduits.

(B) : Il s'agit de toutes les prestations familiales, à l'exclusion des prestations apériodiques :

- Allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Allocation d'éducation spécialisée (dite "retour au foyer")
- Prime de déménagement
- AFEAMA - AGED
- Prime à la naissance Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- Complément Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour retour au foyer
- Allocation forfaitaire pour personnes handicapées (AFH), soit le complément de l'allocation logement aux adultes handicapés
- Complément RMI pour retour au foyer.

(C) : Calcul du nombre de parts :

- Parent ou chef de famille isolé : 2 parts
- Enfants : 0,5 part
- 3ème enfant : 1 part
- Enfant handicapé : 1 part